

1. Généralités

Swisscom n'est pas en mesure de fournir ses produits de base Swisscom Line basic, Swisscom Line Plus et Swisscom Internet basic sur tous les sites à l'aide des techniques standard. En pareille situation, Swisscom envisage le recours au réseau mobile ou satellite. Le choix de la technologie alternative à appliquer appartient à Swisscom. Les présentes conditions d'offre de Swisscom (Suisse) SA (ci-après «Swisscom») règlent les spécificités qui s'appliquent lorsque Swisscom fournit les produits de base susmentionnés via le réseau mobile (Swisscom Line basic wireless, Swisscom Line Plus wireless, Swisscom Internet basic wireless, Swisscom Internet basic avec Internet-Booster) ou par satellite (Swisscom Line basic sat, Swisscom Line Plus sat, Swisscom Internet basic sat).

Ces conditions d'offre s'appliquent en complément des «Conditions générales de vente des prestations de services» («CGV») et des Conditions particulières pour le réseau fixe et Internet, sur lesquelles elles prévalent en cas de contradiction.

2. Prestations de Swisscom

2.1 Généralités

Sauf mention contraire ci-après, les prestations et la tarification d'un produit de base via wireless, sat ou avec Internet-Booster correspondent à celles du produit de base correspondant.

Pour des raisons techniques, le réseau mobile et la transmission par satellite peuvent ne pas offrir la même qualité de service que le réseau fixe. Les pertes de qualité dues à des fluctuations de propagation du signal, tributaires de l'emplacement et/ou de l'horaire et/ou des conditions météorologiques, sont inévitables.

2.2 Règles complémentaires concernant les produits de base via wireless

- En cas de raccordement par wireless, le débit de Swisscom Internet basic est limitée à maximal 10 Mbit/s en voie descendante et à 1 Mbit/s en voie montante (best effort, en fonction des conditions techniques respectives).
- Si le client utilise plus de 40 Go de données par mois, le débit est limité à maximal 2.5 Mbit/s en voie descendante et à 1 Mbit/s en voie montante.
- L'itinérance et d'autres fonctions mobiles ne sont pas disponibles.

- Si Swisscom démontre que l'emploi diverge sensiblement d'une utilisation normale ou s'il s'avère que la carte SIM est utilisée pour des applications spéciales (p. ex. applications de surveillance et liaisons de machine à machine), Swisscom se réserve le droit d'interrompre ou de limiter à tout moment la fourniture des prestations et/ou de prendre toute autre mesure appropriée.
- L'utilisation du produit de base via wireless est uniquement autorisée sur le site spécifié dans le contrat.

2.3 Règles complémentaires concernant les produits de base via sat

- En cas de raccordement par satellite, le débit de Swisscom Internet basic est limité à 10 Mbit/s en voie descendante et 1 Mbit/s en voie montante.
- Une Fair Usage Policy (FUP) assure une répartition équitable entre tous les utilisateurs des capacités de transmission disponibles du satellite. La FUP n'est pas activée pendant la nuit, de 22 h 00 à 8 h 00. La FUP prend en compte la quantité de données transmises par un utilisateur (voies montante et descendante, à l'exception du trafic de données généré par la téléphonie) sur une période de quatre semaines. La quantité de données transmises par un utilisateur sur la période en cours est calculée en continu. Si un client dépasse 24 Go, il voit son débit limité à 400 kbit/s en voie descendante et 200 kbit/s en voie montante. Cette restriction reste en vigueur jusqu'à ce que la quantité de données repasse sous la limite autorisée pour la période concernée.

2.4 Règles complémentaires concernant les produits de base avec Internet-Booster

- En cas de raccordement avec Internet-Booster, le débit de Swisscom Internet basic est limitée à maximal 10 Mbit/s en voie descendante et à 1 Mbit/s en voie montante (best effort, en fonction des conditions techniques respectives).
- La quantité de données transmises via la connexion fixe est illimitée (forfait).
- Si le client utilise plus de 100 Go de données par mois, le débit est limité à maximal 2.5 Mbit/s en voie descendante et à 1 Mbit/s en voie montante.
- L'itinérance et d'autres fonctions mobiles ne sont pas disponibles.
- Si Swisscom démontre que l'emploi diverge sensiblement d'une utilisation normale ou s'il s'avère que la

carte SIM est utilisée pour des applications spéciales (p. ex. applications de surveillance et liaisons de machine à machine), Swisscom se réserve le droit d'interrompre ou de limiter à tout moment la fourniture des prestations et/ou de prendre toute autre mesure appropriée.

- L'utilisation du produit de base avec Internet-Booster est uniquement autorisée sur le site spécifié dans le contrat.

3. Obligations du client

L'infrastructure mise à disposition (p. ex. antennes externes, modems) doit uniquement être utilisée pour la réception du produit de base via wireless, sat ou avec Internet-Booster.

L'acquisition de terminaux appropriés (p. ex. des téléphones) relève de la responsabilité du client.

4. Installation, alimentation

4.1 Installation

L'installation des équipements (unité de réception, modem et routeur) est assurée par un partenaire Swisscom aux frais de cette dernière.

L'installation intérieure (p. ex. pour l'utilisation des téléphones raccordés) est à assurer par le client.

4.2 Alimentation électrique

Les coûts de réalisation, d'exploitation et d'entretien de l'alimentation électrique nécessaire pour utiliser les produits ainsi que le courant consommé sont à la charge du client. Ce dernier est tenu de mettre à disposition une alimentation électrique appropriée pour assurer le bon fonctionnement de l'installation téléphonique.

4.3 Propriété des installations et des appareils

Les installations et les appareils nécessaires à la réception des produits de base via wireless, sat ou avec Internet-Booster restent la propriété de Swisscom.

5. Durée minimale du service et résiliation

5.1. Durée minimale du service

La durée minimale du service correspond à celle du produit de base Swisscom Line basic, Swisscom Line Plus ou Swisscom Internet basic.

5.2 Changement pour un produit de base ordinaire

Dès lors que le client est en mesure de bénéficier d'une connexion à haut débit ordinaire auprès de Swisscom, chaque partie peut demander à tout moment le passage du produit de base via wireless/sat ou avec Internet-Booster vers le produit de base régulier correspondant. La durée minimale de service existante est alors reprise.

6. Modification et cessation

La modification et la cessation des prestations mentionnées dans ces conditions d'offre sont régies par les CGV et les conditions particulières.

Février 2022